

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 23 janvier 2026

Date de convocation : 19 décembre 2025	Nombre de membres	{ présents : 14 absents : 6
Nombre de membres en exercice : 20		
Date d'affichage : 5 février 2026		

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 14
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 – Décision n° B2026-16

OBJET : Cotisation à l'Association française de l'éclairage (AFE) pour 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-TROIS du mois de JANVIER, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 19 décembre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ et M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PRROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Jean-Marie PETIT et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY et Franck PETITEUILS.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

(38)

M. le Président rappelle que, depuis 2021, le SDEER adhère à l'Association française de l'éclairage (AFE), association à but non lucratif rassemblant notamment les acteurs de l'éclairage public (fabricants, bureaux d'études, installateurs, maîtres d'ouvrage...).

L'AFE assure une veille juridique et technologique pour le compte de ses membres. Elle organise des manifestations pour diffuser l'information et organiser le partage d'expérience sur l'éclairage public.

Par ailleurs, l'AFE représente la France dans les instances de normalisation nationales et internationales. Ses recommandations sont utilisées comme référence dans le Code du travail, les textes officiels et les appels d'offres.

La cotisation annuelle d'adhésion 2026 se monte à 1 375 euros pour un syndicat d'énergie de la taille du SDEER (en hausse de 18 euros par rapport à 2024), augmentée de 138 euros par « collaborateur » adhérent.

M. le Président propose au Bureau que le SDEER verse sa cotisation d'adhésion à l'AFE pour l'année 2026 et de lui donner mandat pour désigner les collaborateurs adhérents.

23 20

LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui viennent de lui être présentées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*